

REFORME N°2 : LA JAUGE DE FAIM

Réforme proposée le 24 septembre 2022

Après la réforme des statistiques avancées, c'est maintenant la réforme de la faim qui prend place.

Plus question de partir en expédition le ventre vide ou de manger sur le pouce pour accomplir une journée de travail chargée ! Maintenant chaque plat mangé vous fera regagner des points de satiété.

Attention, des plats préparés sans connaissance de recette ne donneront pas autant de points que des vrais plats, ni de vrais repas ; faites donc bien attention !

Si vous passez plusieurs heures en étant affamés, des malus interviendront en votre défaveur à partir de maintenant.

Attention, si vous passez plus de 12h sans manger, vous pourrez vous évanouir à tout moment.